

Commune de FROTEY-lès-VESOUL

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Département de Haute-Saône

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n° : 12

Séance du : 28 mars 2023

Objet : Reversement de la taxe d'aménagement à la CAV - Annulation

Nombre de conseillers en exercice : 15

Date de convocation : 22 mars 2023

Date d'affichage : 30 mars 2023

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Christophe TARY, Maire.

PRÉSENTS : M. Christophe TARY - Mme Josiane PRUNIAUX - M. Jean-Marc JAVAUX - Mme Nora ATAMNA - M. Maxime VAUTHIER - Mme Claudine DELAITRE - M. Benoit SAUVAGE - Mme Alison CALPENA JUAREZ -- Mme Christelle ROY - M. Serge SCHMIT.

ABSENTS : Mme Cécile DRUAUX (pouvoir à Mme Nora ATAMNA) - M. Jean-Gabriel DELOUF (pouvoir à M. Benoît SAUVAGE) - Mme Anny GRANDGERARD (pouvoir à M. Christophe TARY) - M. Laurent CARDOT (pouvoir à M. Jean-Marc JAVAUX) - M. Robin LHENRY (pouvoir à M. S. SCHMIT).

Mme ATAMNA Nora a été nommée secrétaire de séance.

»»»»

Vu l'article 15 de la loi n° 2022-1499 du 1^{er} décembre 2022 de finances rectificatives pour 2022,

Vu l'article 1379 du code général des impôts,

Vu la délibération n° 37 du 18 octobre 2022 du Conseil Municipal approuvant le reversement de la taxe d'aménagement à la Communauté d'Agglomération de Vesoul,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- DE RAPPORTER la délibération n° 37 en date du 18 octobre 2022 approuvant le reversement de la taxe d'aménagement perçue par la commune de Frotey-lès-Vesoul à la Communauté d'Agglomération de Vesoul à compter de 2022,
- D'HABILITER le Maire à procéder et à prendre tout acte afférent à la bonne exécution de la présente délibération,
- DE NOTIFIER la présente délibération aux services fiscaux et au Président de la Communauté d'Agglomération de Vesoul.

Nombre de votants : 15

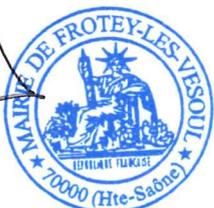
Vote : 15 Pour.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus. Ont signé au registre tous les membres présents.

Extrait certifié conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal.

Le Maire,

Christophe TARY



La secrétaire de séance

Nora ATAMNA